

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de MEAUX  
Canton de SERRIS  
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

**Arrêté du Maire n° 2024-12**

**Le maire de la commune de : La HAUTE MAISON**

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande formulée par l'entreprise WIAME 15 Rue du Hainault, ZAC du Hainault, 77260 SEPT SORTS, concernant la réalisation de plateaux surélevés au Hameau de la Loge Arties entre le 29 mai et le 31 mai 2024.

Date prévue de début des travaux le 30 mai 2024.

**ARRÊTE :**

**Article 1er** : - La route à hauteur du Hameau de la Loge Arties sera barrée pendant toute la durée des travaux.

**Article 2** : - La signalisation sera mise en place par le permissionnaire

**Article 3** : - Le présent arrêté sera transmis à M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle.

Fait à La Haute Maison, le 28 mai 2024

Albane ANCELIN  
Maire de LA HAUTE MAISON

